

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2014-19

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2014-19 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2015,*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du 1^{er} janvier 2015 et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 23 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx